

<http://www.ecole.org>

**Séminaire
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide*
Algoé**
ANRT
AtoFina
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Cogema
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Centre de Recherche en gestion
de l'École polytechnique
Danone
Deloitte & Touche
DiGITIP
École des mines de Paris
EDF & GDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
Hermès
IDRH
IdVectoR
Lafarge
Lagardère
Mathématiques Appliquées
PSA Peugeot Citroën
Renault
Saint-Gobain
SNCF
Socomine*
THALES
TotalFinaElf
Usinor

*Uniquement pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
** Uniquement pour le séminaire
Vie des Affaires

(liste au 1^{er} mars 2001)

**L'ARGENT DANS LA VIE
DES PAROISSES CATHOLIQUES EN FRANCE**

par

Nicolas de BREMOND d'ARS

Prêtre et docteur en sociologie de l'École des hautes études en
sciences sociales

Séance du 14 décembre 2000

Compte rendu rédigé par Lucien Claes

Bref aperçu de la réunion

L'Église peut être perçue comme une multinationale, très structurée et très riche, mais ce serait la méconnaître gravement, car il est peu d'exemples d'organisations laissant une telle part de liberté à l'échelon le plus bas de la structure hiérarchique, et légalisant la possibilité d'inégalités criantes entre ses différentes entités, notamment au plan financier. Régie universellement par le droit canon, elle est également soumise au droit des pays, ce qui n'est pas sans conséquences locales. En France, elle est représentée par les diocèses subdivisés en paroisses. C'est notamment en étudiant les flux financiers dans les paroisses que Nicolas de Bremond d'Ars a fait sa thèse sur le thème *Société monétaire et religion*. Cela lui permet de révéler les diverses manières de pratiquer, et la variété des attentes envers la religion que cela traduit. Réciproquement, l'analyse des budgets gérés par les prêtres et les équipes paroissiales éclaire la façon dont l'institution ecclésiale pense son rapport au monde.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de Nicolas de BREMOND d'ARS

Analyste financier de formation, j'ai travaillé à la Bourse de Paris avant d'entrer au séminaire. Lorsque j'ai commencé mon activité en paroisse, j'ai dû interrompre, faute de temps, mes études de théologie, juste après avoir obtenu une habilitation doctorale, l'équivalent d'un DEA, à l'Institut catholique de Paris. J'avais encore en mémoire ce que m'avait dit un commis principal de la Bourse : " *l'Église ne nous aime pas beaucoup, nous les gens de l'argent... Puisque vous entrez au séminaire, ne nous oubliez pas !* " Cette interpellation n'était pas étrangère au fait que le thème *Argent et religion* me semblait un bon sujet de thèse. Je me suis alors tourné vers l'Institut catholique pour y trouver un directeur de thèse, mais tous ceux que j'y ai contactés m'ont incité à changer de thème. J'ai alors rencontré Danièle Hervieu-Léger, sociologue des religions à l'École des Hautes études en sciences sociales qui a accepté de me prendre en thèse. C'est ainsi que j'ai fait, sous sa direction, une thèse de sociologie du religieux, intitulée *Société monétaire et religion*.

Excepté l'ouvrage de Georg Simmel¹, sociologue allemand du début du siècle, il y a fort peu de littérature sur la sociologie fondamentale de tout ce qui a trait à l'argent. Comme par ailleurs je disposais du corpus des décisions concernant l'argent et sa circulation dans les paroisses catholiques, ma directrice de thèse a souhaité que je l'exploite. C'est finalement en joignant des préoccupations théoriques et des observations sur le terrain religieux que j'ai mené ces travaux. Michel Berry m'a demandé de vous faire part de mes réflexions portant sur les paroisses catholiques et des conclusions auxquelles je suis arrivé.

L'argent

Il est difficile de dire ce que signifie l'argent. Les économistes eux-mêmes ne traitent pas globalement du sujet dans la mesure où ils se limitent souvent à parler de la monnaie. Du côté des sociologues, l'argent est rarement étudié ; incidemment on traite de la rémunération : par exemple certains travaux de la fin des années 1960 mettent en évidence que les professions à honoraires - le notariat, les avocats, etc. - sont toutes, d'une façon ou d'une autre, liées à la mort. Hormis de telles exceptions, l'argent ne fait pas l'objet d'études à part entière.

Pourtant il me semble que l'argent a quelque chose de très intéressant, ne serait-ce que par la polysémie de son vocabulaire : l'argent du psychanalyste n'est pas du tout le même que celui du banquier. Comment alors peut-on le définir ?

En m'appuyant sur des travaux de Georg Simmel, et en les prolongeant un peu, il me semble que ce qui caractérise l'argent, c'est d'abord et avant tout une *transaction*, qu'elle s'effectue entre individus, entre individus et groupes, ou entre groupes. J'ai choisi d'aborder ainsi l'argent pour tenter d'établir une herméneutique de la société monétaire, et vérifier si, sur le terrain des paroisses catholiques où sont jointes une activité religieuse et une activité financière, cette définition de l'argent était opératoire, et comment elle permettait d'accéder aux logiques sous-jacentes à l'activité humaine et à l'activité financière.

Il s'agit aussi de mettre cette définition en relation avec une manière de parler du fait religieux. Comme je me suis retrouvé en sociologie - ascèse tout à fait profitable - j'ai dû éviter dans un premier temps de qualifier trop facilement de catholiques, chrétiennes ou païennes les logiques observées, ce qui serait normal en théologie. C'est pourquoi je ne ferai pas allusion dans cet exposé aux croyances spécifiques du groupe catholique.

L'extraordinaire souveraineté des paroisses catholiques

La décentralisation et la fragmentation des espaces d'autonomie et de souveraineté dans l'Église catholique sont extraordinaires. Deux systèmes juridiques s'y appliquent :

¹ Georg Simmel, *Philosophie de l'argent*, PUF, 1987.

- le droit canon - le droit de l'Église - qui est universel puisqu'il s'agit de l'Église catholique romaine ;
- le droit français habituel qui s'impose à tous les ressortissants du territoire national.

Ces deux droits entrent parfois en conflit, mais le droit canon applique de façon très précise le principe de subsidiarité : les personnes morales ont une véritable autonomie. On pourrait imaginer que l'évêque est le patron de son diocèse, mais voici quelques exemples qui en disent long.

Juridiquement, un curé ne peut pas refuser la visite de l'évêque dans sa paroisse, mais c'est lui qui en fixe la date ; or, un curé parisien avait, il y a une trentaine d'années, des difficultés avec son évêque ; le cardinal archevêque de l'époque s'est déplacé en personne, a sonné à la porte du presbytère, et le curé a ouvert pour lui dire : “ *Monseigneur, ce n'est pas le jour !* ” et il a refermé la porte ; il était dans son droit le plus strict.

Lors du synode de Limoges - première assemblée d'un diocèse de France, celui de la Creuse et de la Haute-Vienne -, qui visait à en redécouper les paroisses parce que la situation était devenue ingérable, tous les curés étaient tombés d'accord pour un tel remodelage, tous... sauf un curé âgé de 75 ans qui s'y était opposé au nom de son droit de curé : il est allé jusqu'à Rome, où il a eu gain de cause. Mgr Soulier, organisateur de ce synode, a dû faire preuve de beaucoup de diplomatie pour obtenir la démission de ce curé, ce qui a finalement permis au projet d'aboutir.

Cette autonomie s'exerce en particulier en matière financière, ce qui fait qu'une paroisse peut être richissime et la paroisse voisine extrêmement pauvre, sans qu'il y ait pour autant de compensation automatique entre elles : en réalité il n'y a pas de péréquation autre que volontaire entre les diverses personnalités morales. Ceci est canoniquement légal. Certes les évêques tentent bien de rétablir un minimum d'équité dans la répartition de l'argent, mais pour forcer l'accord de leurs curés, puisqu'il est nécessaire, ils sont bien obligés de les écouter et de les entendre : les curés ont en réalité le pouvoir de leur couper les vivres.

Tel est le cadre dans lequel la paroisse existe et fonctionne. Mais le droit canon doit s'ajuster au droit français. Lors de la séparation de l'Église et de l'État, l'Église catholique a finalement accepté d'adopter le statut associatif au niveau de ce qu'elle reconnaît comme l'Église pleine et entière, c'est-à-dire le diocèse, identifié au département depuis Napoléon ; dirigé par un évêque, le diocèse est une division administrative et théologique de l'Église, à la différence de la paroisse qui n'est pas théologique ; seul le diocèse est organisé de façon associative, avec des associations culturelles aux caractéristiques très spécifiques ; sur le plan civil, la paroisse est juridiquement une subdivision de l'association culturelle, mais sur le plan canonique, elle est une personne morale à part entière, et cela n'est pas sans conséquences.

Cela dit, on ne sait pas très bien ce qu'est, en réalité, une paroisse ! Certes l'Église locale est territorialement divisée en paroisses, mais il en existe, selon le droit canon, qui ne sont pas territoriales ; de plus les résidents territoriaux ne sont pas tenus de fréquenter telle ou telle paroisse et ils peuvent verser leurs dons à celle de leur choix, ce qui introduit un biais dans la perception même de l'espace paroissial, finalement constitué de l'ensemble des personnes qui le fréquentent de leur propre chef. Une paroisse dont le territoire est réduit et la population peu nombreuse peut être très riche si elle draine, par des qualités spécifiques, une population largement au-delà de ses frontières. Ce n'est pas gênant en soi, mais cela introduit un biais dans la manière d'interpréter les flux financiers.

À cela s'ajoute que les lois de séparation de l'Église et de l'État en France ont conduit une bonne partie des catholiques à se méfier des circuits officiels de propriété des biens ecclésiastiques ; cela explique la création relativement récente, à Paris, d'innombrables associations destinées à abriter des ressources financières, en particulier des biens immobiliers, et qui constituent un obstacle, mis quelquefois volontairement, à la connaissance des aspects financiers de la paroisse.

Par ailleurs il faut savoir que les conventions entre diocèse et paroisses varient selon les diocèses. Deux exemples :

- à Paris, les prêtres sont payés directement par la paroisse alors qu'à Bordeaux ils le sont par le diocèse, ce qui rend complexe l'établissement et l'analyse comparative des budgets ;
- au titre de la péréquation, le diocèse de Paris demande aux paroisses une contribution volontaire, alors que celui de Bordeaux ponctionne un pourcentage sur toutes les recettes de ses paroisses.

J'ajoute que les conventions comptables et fiscales évoluent progressivement. Par exemple, l'administration fiscale est en train de considérer que, même dans des diocèses décentralisés comme celui de Paris, le clergé est en fait assimilé à une seule et même entreprise : l'association culturelle, et que par conséquent les conventions fiscales devraient être revues ; imaginez le pataquès si les curés devaient élire un représentant au comité d'entreprise...

Les recettes

Les recettes sont essentiellement des dons qui se font selon six modes : je les cite du plus anonyme au plus personnalisé.

Les troncs et les cierges

Dans toutes les églises parisiennes il y a des cierges et des troncs. Si pour certains fidèles les troncs servent à payer les cierges, pour les curés, qui ne veulent pas entendre parler de TVA, ils servent à recueillir des dons volontaires. Il est vrai que, subtilement, il y a plusieurs troncs dans les églises, pas forcément liés aux cierges ; n'empêche que les cierges font l'objet d'un tarif indicatif avec en général un tronc à proximité, et il semble bien que les gens paient exactement le prix indiqué ; l'administration fiscale serait donc en droit d'exiger une TVA, mais ce don est totalement incontrôlable par l'Église, sauf moyens particuliers, parce que les individus qui entrent dans l'Église y font ce qu'ils veulent. Une autre question est de savoir s'il sont ou non paroissiens, voire même chrétiens. En les observant un peu, il est clair que les gens qui utilisent ces espaces religieux ne sont pas forcément des chrétiens.

Le curé de Saint-Germain-des-Prés me disait, il y a 20 ans, que ses troncs rapportaient 10 000 francs par semaine à la paroisse. Mais le montant récolté dépend de la zone de chalandise et de son organisation : si les troncs sont mal placés, il n'y aura pas d'argent ; à Notre-Dame de Lorette, située près d'un grand lycée parisien, nous faisons le jour du bac notre chiffre d'affaires de la semaine. Dans la Basilique du Sacré-Cœur, les troncs dans leur ensemble - pour les œuvres, pour les pauvres, pour l'entretien de l'église, etc., rapportaient à ce qu'on m'a dit, il y a trois ans, sept millions de francs pour un investissement en cierges de 700 000 francs !

Les quêtes

Il faut distinguer les quêtes qui sont faites dans l'enceinte de l'église pendant les cérémonies, et celles qui le sont aux portes de l'église. Le produit des premières entre pour l'essentiel dans le budget paroissial, celui des secondes va généralement directement aux organismes quêteurs. Je n'évoquerai donc que celles de la première catégorie.

Les honoraires de messe

Les honoraires de messe relèvent d'une pratique très ancienne de type indo-européen, que l'on retrouve dans les sacrifices védiques où il est d'usage de rémunérer le sacrificateur. Lorsque quelqu'un désire qu'au cours d'une messe une prière spécifique soit dite à l'intention d'un proche - en général c'est un défunt -, l'usage veut qu'on remette une somme d'argent au prêtre qui va célébrer cette messe. Ce fut le principal mode de rémunération du clergé pendant des siècles. Il a même entraîné des trafics lorsque des curés très sollicités acceptaient en surnombre des honoraires pour des messes qu'ils ne pourraient pas célébrer - le droit canon interdit qu'un prêtre reçoive plus d'un honoraire par jour - et, tout en gardant une partie des

honoraires, transmettaient à d'autres curés mal lotis le soin de dire ces messes... L'honoraire de messe, même s'il est aujourd'hui en nette décroissance, contribue à alimenter le budget paroissial.

Le casuel

C'est l'argent versé par ceux qui demandent une cérémonie en dehors de ces messes. La pratique des paroisses est de donner un prix indicatif, en laissant les gens libres de verser ce qu'ils veulent. Cela s'applique pour les trois temps clés de la vie, le baptême, le mariage, et l'enterrement. Autrefois on appelait " *chrétiens à roulettes* " ceux pour qui ces cérémonies étaient demandées, parce qu'on arrivait au baptême dans une poussette, au mariage dans une calèche, à l'enterrement dans un corbillard. Une part importante de la population ne vient dans les paroisses qu'à ces occasions.

Les activités et fêtes

Les kermesses et les fêtes associées rapportent beaucoup d'argent, souvent l'équivalent du budget immobilier de la paroisse. Elles s'étendent sur deux ou trois jours selon les cas. Par exemple, à Saint-Éloi, paroisse parisienne qui compte environ 650 pratiquants, la dernière kermesse a fait une recette de 115 000 francs ; à Saint-Lambert, également à Paris, la recette a été supérieure à 200 000 francs dans les années 1985-1990.

Les cotisations

Les cotisations concernent généralement la catéchèse des enfants. Cette ressource n'est pas d'un rendement élevé, mais elle est importante parce que récurrente sur plusieurs années.

Le denier de l'Église

C'est le flux le plus important pour une paroisse. C'est en quelque sorte la dîme ou l'impôt volontaire que les gens versent à la paroisse dont ils se reconnaissent. Ce sont des sommes relativement importantes, puisque actuellement, dans le diocèse de Paris, la moyenne par donateur tourne autour de 1 200 francs par an. L'ensemble des dons pour ce denier de l'Église représente entre 30 % et 70 % du budget paroissial.

Autres ressources

On peut citer d'autres ressources, notamment :

- les legs qui fiscalement sont reçus par l'association diocésaine, sachant que le droit canon impose au diocèse de reverser intégralement l'argent à la paroisse ; pour l'anecdote, on peut faire durer les procédures si longtemps que plusieurs curés se succèdent dans la paroisse, et le dernier en place ne sachant plus qu'un legs important lui est attribué, le diocèse oublie de reverser l'argent ! l'erreur est humaine...
- des activités pseudo-commerciales, telles que le prêt de salles moyennant une participation aux frais ; il ne s'agit donc pas de location franche, mais comme les prix sont affichés, cela rend l'administration fiscale particulièrement nerveuse ;
- des immeubles de rapport, mais c'est très rare ; la paroisse Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, dans le 12^e arrondissement de Paris, est de ce point de vue la plus riche du diocèse, avec sept cages d'escalier sur un pâté de maisons.

Les dépenses

Les rémunérations

Les prêtres sont payés soit par les paroisses, soit par les diocèses, et dans ce cas la paroisse apporte parfois un complément ; il y a donc des inégalités dans le traitement du clergé, même si officiellement elles ont été réduites. Actuellement, la rémunération du clergé dans les

diocèses de la zone apostolique de Paris est de l'ordre de 90 % du Smic, mais je connais des diocèses où elle représente 150 % du Smic, un éventail pas toujours facile à vivre.

Les laïcs sont rémunérés dans le respect des conventions collectives lorsqu'il s'agit de personnels administratifs ; dans le cas du personnel dit pastoral, par exemple des gens qui font de la catéchèse, c'est très variable suivant les diocèses, mais la rémunération peut dépasser le Smic. Ce flux de dépenses, incompressibles à effectifs constants, est très important.

L'entretien des locaux

L'entretien des locaux paroissiaux constitue un autre gros poste ; certains presbytères appartiennent à la commune et les paroisses ne paient donc que les frais d'entretien, d'autres paroisses possèdent un immeuble paroissial et doivent en assumer tous les frais.

Les autres dépenses

Parmi les autres dépenses, on peut noter en particulier :

- la péréquation paroissiale diocésaine ; le principe consiste à taxer, d'une manière ou d'une autre, certaines paroisses pour aider celles du diocèse qui ne peuvent faire face à leurs frais de fonctionnement ; la péréquation ne pouvant être imposée, elle fait toujours l'objet d'une négociation ;
- l'entraide paroissiale, c'est-à-dire les dons aux pauvres ou à des organismes non paroissiaux.

Une grille d'analyse

J'ai construit une grille d'analyse des transactions. Valable dans notre société monétaire, elle comporte six types de transactions qui permettent de comprendre ce qui est en jeu dans l'espace social en général, et dans un cadre religieux en particulier. Voici pour chaque type de transaction l'interprétation générale que je propose :

- *les achats de biens* ; ils ont pour vocation de constituer une communauté de signes : en achetant des biens, l'individu se crée un espace symbolique qui lui permet de construire son identité en relation avec d'autres individus ;
- *les achats de services* ; ils marquent l'entrée dans un réseau social : quand on prend un abonnement téléphonique, lorsqu'on rémunère son avocat ou son médecin, si on conclut un contrat avec une société de services informatiques, etc., on entre dans un réseau social ;
- *la cotisation* ; qu'elle soit associative ou mutualiste, elle est une manière de rejoindre un cercle de coproducteurs de biens ou de services consommés ;
- *les impôts* ; le fait de payer l'impôt est une façon de reconnaître une souveraineté sur sa propre vie en tant qu'individu social ; cela rejoint le concept de la dette de vie, un beau sujet d'anthropologie ;
- *l'épargne* ; elle est une manière de participer à la souveraineté monétaire ; le problème de notre société monétaire est qu'elle introduit un conflit de souveraineté à un niveau global, notamment avec les instances donatrices d'identité sociale, en particulier l'État, ce qui explique bon nombre d'autres conflits ;
- *le don* ; il a une signification très importante, parce que si l'impôt consiste à reconnaître la vie donnée par une institution sociale préexistante à l'individu, le don est au contraire une puissance d'engendrement ; par exemple, en donnant de l'argent à un exclu qui en est totalement démuné, quel que soit l'usage qu'il va faire de cet argent, vous allez le réinsérer dans un espace d'identité, car il va pouvoir entrer dans un magasin et être un consommateur, c'est-à-dire reconnu au titre de sujet économique ; le don est l'acte hautement symbolique d'engendrement de sujets économiques et sociaux, ou, tout simplement, de sujets humains.

Des correspondances

Tous les flux de recettes des paroisses s'apparentent formellement à des dons, mais ils relèvent néanmoins d'une ou plusieurs catégories parmi celles que j'ai citées, hormis l'épargne. Ainsi :

- le casuel est assimilable à un achat de services ;

- les honoraires de messe sont un impôt, ou un achat de services ;
- les cotisations de la catéchèse sont évidemment des cotisations ;
- le denier de l'Église peut être assimilé à un impôt, mais en même temps c'est un don ;
- les quêtes sont assimilables à un impôt, ou plus exactement à une taxation, ou bien à des dons manuels.

Toute la difficulté consiste à déterminer la correspondance la plus pertinente pour comprendre la transaction dans l'Église catholique. C'est en croisant ces deux grilles que l'on finit par donner une signification à l'acte de l'individu dans l'espace religieux.

Résultats et interprétation

D'une façon générale, le denier de l'Église représente à lui seul 50 % du budget de la paroisse si elle compte de nombreux pratiquants ; en ajoutant le produit des quêtes, on arrive à 75 % du budget. La part du casuel reste inférieure à 20 %.

Des populations distinctes

Il n'y a pas de recouvrement entre la population qui cotise à la catéchèse, celle qui participe au denier de l'Église, et celle qui met de l'argent dans les troncs des cierges ; de même ceux qui donnent aux honoraires de messe ne contribuent pas au casuel ; etc. Cette observation infirme totalement la vision d'une Église catholique qui fonctionnerait de façon concentrique. En réalité les dons proviennent d'ensembles juxtaposés qui restent le plus souvent imperméables à d'autres formes de dons. Ces comportements sont analogues quelles que soient les paroisses et les régions de France. Du reste, proportionnellement, les gens donnent exactement la même chose aux quêtes, quelle que soit la ville ; il en est de même pour le casuel.

Le denier de l'Église

L'Église recommande à ses paroissiens d'évaluer en nombre de journées de revenus, le denier de l'Église qu'elle les invite à lui verser. Si cela était réellement mis en application, cette contribution annuelle pourrait être assimilée à un impôt. Or il n'en est rien, car j'ai observé que le montant de ce don est vraiment volontaire, hautement symbolique, et n'a rien à voir avec cette évaluation.

J'ai représenté par déciles, de 0 à 10 000 francs, la répartition des dons pour le denier de l'Église de plusieurs paroisses. J'ai constaté que les donateurs les plus nombreux se comptent autour de trois déciles sensiblement identiques, quelle que soit la paroisse :

- un pic autour de 2 000 francs ;
- un autre autour de 1 000 francs, avec très souvent exactement 1 000 francs, ou encore 1 200 francs, ce qui représente 100 francs par mois ;
- le troisième pic entre 250 et 500 francs en fonction des paroisses ; noter que selon qu'il se situe en haut ou en bas de cette fourchette, ce pic permet de mesurer la richesse d'une paroisse.

Il est évident qu'on est dans un tout autre registre symbolique que l'impôt, et fait surprenant, cette répartition se retrouve à l'identique dans d'autres catégories de dons : par exemple j'ai demandé à l'organisme gestionnaire des fonds de l'ex-Centre français du patronat chrétien, de me fournir les listings des dons reçus pour une année ; j'ai appliqué la même grille et j'ai observé exactement les mêmes résultats. Or il ne s'agit pas d'une paroisse, mais d'une association loi 1901, et la dispersion est pourtant la même. En fait c'est tout un enjeu de rapport à l'espace religieux qui est ici mis en évidence ; je pense que le denier de l'Église mesure la distance symbolique entre le donateur et le gouvernement de la paroisse ou du mouvement ; et très spécialement entre le donateur et le curé.

Le don qui fait donner

Il existe un cercle de donateurs fidèles et permanents qui donnent de façon intense au denier de l'Église et aux quêtes, et non seulement aux quêtes pour la paroisse, mais également, et pour un montant équivalent, aux quêtes pour des organismes humanitaires, ce qui explique que dans l'enquête de la Fondation de France, on retrouve un profil du donateur très lié à une pratique religieuse.

Mon interprétation est la suivante : si le don aux pauvres est un engendrement, les catholiques pratiquants ont appris à engendrer par le don ; quand ils donnent à leur paroisse, c'est qu'elle les valorise dans l'acte de donner aux pauvres ; pour la remercier de pouvoir ainsi donner, ils donnent à nouveau, ce qui explique pourquoi plus une paroisse valorise le don aux pauvres, plus il y a de ressources par donateur. Les paroissiens pratiquants ne sont pas des gens particulièrement généreux au sens d'une "valeur de générosité", ils sont heureux de donner, heureux dans leur humanité profonde.

Les dons mesurés

Autour de ce cercle-là, plusieurs autres groupes représentent des donateurs occasionnels ayant un rapport très particulier avec l'activité paroissiale catholique. Je vais en citer deux.

Le premier est composé de ceux qui donnent pour la catéchèse, c'est-à-dire pour leurs enfants ; en fait ils ont un rapport éducatif avec Dieu : du moment qu'ils transmettent des valeurs, ils estiment bien faire leur travail, mais ils mesurent le don qu'ils font, c'est-à-dire le montant de leur cotisation.

Le second est celui de tous les "chrétiens à roulettes" ; c'est le groupe des prudents. En fait ils se méfient du religieux, ils n'ont aucune envie que la paroisse mette son nez dans leurs affaires ; ils veulent payer tout de suite la cérémonie pour être dégagés de toute obligation, et ne donnent que ce qu'on leur demande : "je te donne, tu me donnes, nous sommes quittes !" ; la plupart ne vont jamais à la messe du dimanche, mais ils font tout de même partie de l'environnement paroissial.

Les honoraires de messe

Les honoraires de messe, puisque ce sont le plus souvent des dons pour les parents défunts, sont une manière très astucieuse de rendre la dette de vie : puisque mes parents m'ont mis au monde, ils m'ont fait un grand cadeau, et je vais leur rendre ma vie en faisant dire des messes pour eux. Cela s'apparente à l'impôt.

Les cierges

Le cas des cierges peut s'analyser comme une manière de court-circuiter toutes les médiations, ecclésiastiques en particulier : on peut se faire sa propre religion en mettant simplement une pièce dans un tronc et en brûlant un cierge. Du reste, quand on oublie d'en indiquer le prix, les gens le réclament. J'avais un jour suggéré à une personne, désemparée parce qu'elle n'avait pas de monnaie pour son cierge, de le mettre quand même, et de payer plus tard. "Ah non ! dit-elle, le Bon Dieu pourrait m'en vouloir !" C'est vraiment un raccourci avec le ciel, du donnant-donnant, l'immédiateté de la relation vécue avec le divin.

La demande de cierge est fondamentale. La paroisse Saint-Vincent de Mérignac, près de Bordeaux, qui avait supprimé les cierges en considérant païenne cette pratique, a dû rapidement changer d'avis, tant la demande a été pressante. Ainsi l'Église catholique, dans les paroisses, socialise une bonne partie des aspirations religieuses dont on ne peut pas dire qu'elles soient forcément catholiques.

Statutairement, et canoniquement, chaque paroisse est administrée par un conseil pastoral qui, comme son nom l'indique, s'occupe de la pastorale, et un conseil économique qui s'occupe de la gestion matérielle. Mais à la lecture des comptes rendus de différents conseils, je pourrais conclure que le pastoral est ce qui coûte et ne rapporte pas, et que l'économique se limite à ce qui rentre ! Cela dit, ces deux entités fonctionnent en général de façon séparée, et c'est le curé de la paroisse qui les préside. Il se peut parfaitement qu'il n'y ait aucune relation entre le travail du conseil pastoral et celui du conseil économique, et si on veut rapprocher l'activité religieuse de l'activité financière, l'institution elle-même peut générer une certaine schizophrénie. En effet le conseil pastoral évite en général de parler d'argent, et le conseil économique se refuse à parler de pastorale. S'il s'agit par exemple de fixer le tarif des cierges, cela relève du conseil économique ; le conseil pastoral ne va pas s'abaisser à s'occuper de cela... et pourtant un certain nombre de projets pastoraux sont dépendants des ressources !

Cela dit, les gestionnaires de la vie paroissiale, je tiens à le souligner, font un travail tout à fait remarquable ; ils sont gardiens de la stabilité visible de la paroisse, de son image de marque ; ce qu'ils investissent dans l'immobilier est lié à cela. Mais quand on observe leurs choix sur plusieurs années, on constate que, malgré ce qu'ils affichent, l'aide aux pauvres reste un poste très minoritaire dans le budget paroissial, et il n'est pas question de donner un budget officiel à des œuvres que la paroisse ne contrôle pas, car l'argent doit rester à l'intérieur du cercle. Cela peut sembler caricatural, et ça l'est un peu, mais les chiffres ne mentent pas.

DÉBAT

Les conseils paroissiaux

Un intervenant : *Pour tempérer votre propos sur la séparation des conseils, je témoigne que j'ai rejoint le conseil économique de la paroisse Saint-Lambert pour des motifs pastoraux. Dans cette paroisse, un représentant du conseil pastoral assiste à toutes les séances plénières du conseil économique, et je représente le conseil économique à toutes les séances du conseil pastoral ; on se tourne régulièrement vers moi pour savoir si ce qui est envisagé est faisable ou non. À Saint-Lambert il y a un réel travail en commun.*

Int. : *Les prêtres reçoivent-ils une formation financière ?*

Nicolas de Bremond d'Ars : Pas la moindre, et vu les résultats dans un certain nombre de paroisses, c'est sûrement dommage. La sociologie du clergé est dans une phase de transition fondamentale. Nous sommes actuellement environ 3 600 prêtres âgés de moins de 60 ans en France, et 5 400 de moins de 65 ans, à comparer aux 30 000 que nous étions il y a une dizaine d'années. Les prêtres qui resteront seront curés mais sans avoir toujours l'aptitude à orienter la gestion financière de leur paroisse ; le défi actuellement posé est bien de faire en sorte que le conseil économique sache préserver les options essentielles de la pastorale.

Int. : *N'avez-vous pas été caricatural quand vous avez présenté un conseil économique un peu grippe-sou ? N'est-ce pas au conseil pastoral de bien préciser et argumenter ses souhaits de dépenses, qui toutes ont sans doute un fondement légitime ?*

N. de B. d'A. : Voici un exemple. J'ai analysé les suites qui ont été données à trois demandes de subventions adressées simultanément à la paroisse Saint-Lambert en 1991 :

- une paroisse parisienne avait des besoins criants et justifiés ; comme l'archevêché ne lui répondait pas, elle s'est adressée à d'autres paroisses pour demander de l'aide ;
- l'aumônerie du lycée local, juridiquement et financièrement indépendante de la paroisse, demandait 10 000 francs pour la réfection d'un local délabré où transitaient 250 jeunes chaque semaine ;
- il fallait statuer sur un projet de travaux intéressant la paroisse elle-même, pour un montant de 250 000 francs.

La réponse a été négative pour l'aide à la paroisse en difficulté, attitude parfaitement légale et légitime en droit canon, l'argument étant que c'était à l'archevêché de s'en occuper puisque la paroisse payait déjà des impôts pour cela ; l'aumônerie a dû remettre des justifications détaillées pour se voir accorder, au compte-goutte, une subvention, procédure relativement lourde pour ce type de projet ; le plan d'investissement local a été adopté en une seule séance. Ces décisions ont été prises en toute bonne foi.

Je ne discute pas des niveaux explicites - ce qui a été décidé est peut-être légitime - ; je m'intéresse seulement aux logiques inconscientes, non pour porter un jugement, mais pour mettre en lumière ce qui se passe réellement. Les acteurs fonctionnent au niveau conscient et n'ont pas toujours idée de ce qu'ils mettent en œuvre ; parmi les acteurs, en l'occurrence, il y avait les membres des conseils, le curé lui-même qui les présidait, et les vicaires qui, dans cette paroisse au moins, sont consultés avant les décisions.

Les conflits

Int. : *Mon père est membre d'un conseil pastoral. Les " chrétiens à roulettes ", qui font pression pour donner la priorité aux photos plutôt qu'au rituel liturgique des baptêmes ou des mariages, le révoltent. Au fond, il voudrait bien se débarrasser de ces " envahisseurs " occasionnels. Quel peut être le discours du curé face à une telle réaction ?*

N. de B. d'A. : C'est un fait que les différents groupes culturellement hétérogènes qui fréquentent l'église paroissiale peuvent entrer en conflit les uns avec les autres. Pour ma part, je me réjouis que l'Église catholique ne se referme pas sur le groupe des donateurs permanents, mais le problème qui se pose est de savoir gérer les relations entre ces groupes.

De quoi surprendre

Int. : *Votre analyse est-elle transposable à d'autres pays que la France ?*

N. de B. d'A. : Cette analyse financière ne peut s'appliquer si les prêtres sont rémunérés par l'État, comme c'est le cas en Alsace-Lorraine ou en Allemagne. Les citoyens allemands paient un impôt, le *kirchensteuer* qui leur permet d'accéder au culte. Cet impôt n'est pas obligatoire, mais s'il n'est pas payé, il est impossible, à ma connaissance, de faire baptiser son enfant. Ceci a deux conséquences importantes : une vague d'abandon des églises catholiques et luthériennes à cause du montant élevé de cet impôt - de l'ordre de 7 % des ressources - mais aussi une grande liberté de l'Allemagne vis-à-vis du Pape, le Vatican étant essentiellement financé par les Églises d'Allemagne et des États-Unis.

Les dons

Int. : *Les honoraires de messe, avez-vous dit, sont versés au budget paroissial. N'est-ce pas plutôt aux prêtres ?*

N. de B. d'A. : Depuis la réforme du concile Vatican II, la rémunération du clergé a été unifiée. Les prêtres ne reçoivent pas un salaire mais un traitement qui correspond en réalité à un standard de 20 honoraires de messe. Du coup ils relèvent d'un régime fiscal plus intéressant², ce qui permet aux paroisses de les payer moins cher puisqu'ils sont moins imposés. Tous les honoraires de messe sont donc versés aux paroisses et ne servent plus directement à la rémunération ; cela n'empêche pas un prêtre de recevoir de l'argent liquide et d'en faire ce qu'il veut : il n'y a aucun contrôle.

Int. : *La quête ne fait-elle pas partie du rituel ?*

N. de B. d'A. : C'est vrai, et du reste certaines personnes mettent la même pièce tout au long de leur vie. En réalité le montant de la quête est essentiellement lié à la fréquence statistique de présence des pièces dans les porte-monnaie. La suppression, parfois observée, du rituel des

² Le BNC (bénéfice non commercial).

quêtes manuelles, c'est-à-dire de cet apprentissage anthropologique du geste de donner, va introduire une perte significative à long terme dans les dons manuels, et peut-être même dans l'idée que le don est quelque chose de nécessaire.

Int. : *Pensez-vous que les donateurs cherchent à réduire le montant de leur impôt ?*

N. de B. d'A. : Il est très fréquent que les donateurs refusent le reçu fiscal. Du reste, les gens ne font jamais le compte de ce qu'ils donnent aux quêtes. En revanche quand il s'agit du denier de l'Église, les paroissiens en fixent le montant en fonction de la manière dont ils perçoivent le curé, ou plus exactement la façon dont leur don a été et sera valorisé.

Int. : *J'ai observé que les gens sont d'autant plus constants dans leurs comportements qu'ils savent qu'ils sont vus. Quelle publicité fait-on de ceux qui donnent au denier de l'Église ?*

N. de B. d'A. : Ils sont au contraire très soucieux d'être ignorés, sauf du curé lui-même, et cela ne les empêche pas d'être fidèles. Il y aurait un effroi manifeste si la liste des donateurs et de leurs dons était publiée.

La pauvreté

Int. : *Pourquoi n'avez-vous pas mentionné la valeur positive de la pauvreté dans l'Église ?*

N. de B. d'A. : Cette question relève d'une autre analyse, qui renverrait davantage à l'idéologie : comment l'Église catholique, en 2 000 ans d'histoire, a parlé de la pauvreté et l'a toujours valorisée. Cet aspect-là n'entraîne pas dans le cadre de ma thèse, et c'est pourquoi je ne l'ai pas évoqué.

Int. : *Vue de l'extérieur, l'Église ressemble à une grande multinationale qui paraît fort riche et qui paie très mal son personnel. Du reste il est paru des articles dans la presse sur le fait que le curé est souvent obligé, pour survivre, de puiser dans le produit des quêtes, et qu'éventuellement il en ressent une certaine culpabilité. Quel moteur intérieur faut-il pour accepter cette pauvreté-là ? L'Église continue-t-elle à imaginer que les prêtres font partie de familles très riches qui viennent à leur secours ?*

N. de B. d'A. : J'espère qu'après mon exposé vous ne qualifierez plus l'Église de multinationale, parce qu'il est totalement impossible d'en consolider les comptes. Quant au principe actuel de rémunération du clergé, il a été décidé il y a moins d'une trentaine d'années.

C'est parce que le gouvernement français payait les curés, mais pas les vicaires, que tant d'églises ont été érigées au XIX^e siècle, c'est-à-dire autant qu'il en avait été construit dans les siècles précédents sur tout le territoire. Ainsi en installant un curé dans chaque commune, cela faisait autant de membres du personnel de l'Église payés par l'État ! Je pense que c'était aussi une manière d'absorber le surplus de main-d'œuvre dans les campagnes.

On pouvait observer par ailleurs de très grandes inégalités. Dans les années 1960, on a voulu y mettre fin, en France, avec un souci louable d'être plus proche de l'idéal de pauvreté. Sans aborder le sujet très complexe des motivations, il est exact que seuls ceux qui ont accès à des moyens complémentaires peuvent actuellement s'engager dans cette voie sans appréhension financière.

Les historiens disent que si le signe social donné par le revenu d'une profession peut se comparer favorablement à d'autres professions, alors il y a des candidats pour y entrer. En revanche, si ce signe social est utopique et contre-productif au niveau de l'idéologie du progrès, alors on a un effet qualité qui fait qu'on rejoint la profession pour d'autres motifs que la carrière ; cependant cela peut avoir en retour un effet pervers : le risque de raréfaction des candidatures.

Les équilibres au niveau du recrutement sont délicats et constamment en train de se réajuster sur des périodes qui vont de 15 à 20 ans. À l'heure actuelle, on a atteint un point d'effet négatif maximal sur la rémunération, parce que nous ne sommes pas capables de proposer à des recrues potentielles une image d'identification sociale validée par

l'économique. Il ne faut pas en arriver à une situation de plus ou moins grande dépendance financière vis-à-vis des gens avec lesquels on travaille. Mais les esprits sont très partagés sur ce sujet...

Int. : ...et il y a des variations locales importantes. Avec 90 % du Smic et un certain nombre d'avantages à la clé, je témoigne que j'ai, en tant que prêtre, un revenu disponible équivalent à celui d'une famille moyenne avec des enfants. Certes il y a des prêtres qui sont pauvres, mais il en est de jeunes qui arrivent à équilibrer leur budget sans l'appui de leur famille. De plus, le fait que le traitement du clergé est devenu pratiquement indépendant de la richesse des paroisses, favorise grandement la mobilité ecclésiastique à l'intérieur du diocèse³.

Le soupçon

Int. : Votre sixième type de transaction, le don, semble plus important que les autres dans votre discours, et vous dites que lorsqu'on aide les gens à donner, ils donnent plus, et en particulier à l'Église qui elle-même agit de telle sorte que l'argent reste à l'intérieur du cercle. Enseigne-t-on le don aux autres pour finalement ne pas le pratiquer suffisamment soi-même ? J'ai l'impression que ce thème est sous-jacent dans votre propos.

N. de B. d'A. : Il y a une phrase terrifiante dans l'Évangile selon Saint Luc: " *Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent*⁴ ". Tout le problème de gestion, si on le traduit au niveau profond de la pensée et non pas de la mise en œuvre pratique, est de savoir comment on va transformer cet argent pour qu'il soit effectivement un bon serviteur, et qu'il ne s'établisse pas en maître dans la société. Donc en christianisme il y a forcément à cet égard quelque chose de l'ordre du soupçon.

Le vrai problème est qu'il peut exister un concurrent à Dieu, et il est identifié à cet aspect de la richesse matérielle. Les autres idoles ne sont jamais des concurrents potentiels de Dieu. Cela explique qu'il y a un tel enjeu d'humanisation à travers la relation à l'argent.

Présentation de l'orateur

Nicolas de Bremond d'Ars : prêtre du diocèse de Paris, docteur en sociologie (EHESS) ; il est vicaire à la paroisse Saint-Éloi (Paris 12^e) et conseiller spirituel régional auprès des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC).
nbdars@libertysurf.fr

Diffusion mars 2001

³ Il n'y a pas de mobilité ecclésiastique entre les diocèses.

⁴ Chapitre 16, verset 13 (dans le texte de référence on lit : *Vous ne pouvez servir Dieu et mammon*, mammon signifiant " argent " en hébreu).